

ces bravades, el il avait communiqué son énergie à son souverain.

Aussi quand, le 2 janvier 1442-43, par suite de ses informations précises et très-nombreuses, le duc apprit quelque mouvement des compagnies, il écrivit au Bailli d'Amont, aux seigneurs, de Monlsaugeon, à Didier de Cicons, el quantité d'autres, auxquels il s'adressait toujours directement, des lettres patentes « par lesquelles il leur mandoit incontinent eulx mestre sus, el assembler ce qu'ils pourroient finer
« de gens d'armes, pour à toute puissance résistera la venue
« des Escorelieurs estant ez marches de Lyonnois et de Beau-
« jolois, afin qu'ils n'entrassent ez pays de Bourgogne el
« qu'ils ne feissent nulz domaige come ils s'esloient vari-
ce lés défaire (1).

En même temps le duc écrivait à son maréchal en Lorraine de barrer le passage à ceux qui descendaient des Flandres.

Cependant l'alarme était clwude d'un autre côté. On avait des nouvelles graves du midi et de l'ouest. Les habitants des villes redoublèrent de précautions et de vigilance. Les Échevins de Mâcon renouvelèrent, le 17 février, l'ordonnance habituelle de guet et garde « pour ce que l'en dit que les Esecor-
« cheurs ou nombre de 8000 chevnlux estre vers le Puy ;
« lesquels comme l'en dit, M. Anthoine de Ghabanne, comte
« de Dampmarlin veult conduire ou pays de Bourgogne, pour
« soy recouvrer de ses perdes sur le sieur de Pesmes, que
« l'en dit qu'à la Sainl-Michiel darrenierement passée, en-
« dommagea iecilil Messiro Anthoine de xxx^m livres ou
« plus à la prinse du Cbastel de Montaigne le Blanc.....
« contre le traicté de la paix. »

Les Échevins ajoutaient prudemment, « et aussi la dicte
« ordonnance a été fuicle pour ce que l'on dit que les gens

(1) Ibid. p. 430 et s.